



Gestion des contrats: lettres-type

Depuis l'apparition de la crise du Coronavirus, la Confédération Construction essaie de vous apporter aide et conseil et cela dans un contexte juridique qui évolue vite et qui n'est pas toujours clair.

Un ensemble de modèles de lettres ont déjà été mis à votre disposition; d'autres suivront. A première vue, ils peuvent paraître simples parce qu'ils ne contiennent aucun article de loi ou peu de langage juridique. Cela n'est pas nécessaire. Les courriers sont mûrement réfléchis pour servir dans un maximum de situations différentes et pour sauvegarder vos droits, en appliquant les éventuels délais à respecter.

En tant qu'organisation professionnelle, nous nous concertons également avec les donneurs d'ordre pour arriver à un cadre général dans lequel les conséquences de cette crise pourront être résolus ensemble.

La Confédération Construction met à votre disposition de nouveaux modèles pour les hypothèses suivantes :

- En cas d'arrêt de chantier par le donneur d'ordre

- [Lettre-type au donneur d'ordre](#) (1)
- [Lettre-type aux sous-traitants et fournisseurs](#) (2)

- En cas de report de la date de démarrage des travaux par le donneur d'ordre

- [Lettre-type au donneur d'ordre](#) (3)
- [Lettre-type aux sous-traitants et fournisseurs](#) (4)

- En cas de refus du donneur d'ordre d'une quelconque indemnisation, après avoir notifié la nécessité d'arrêter le chantier en tant qu'entrepreneur, lettre-type de réponse au donneur d'ordre

- [Lettre-type de réponse au donneur d'ordre](#) (5)

Nous ne manquerons pas de mettre encore à votre disposition d'autres modèles, plus précisés et de vous informer des évolutions à cet égard. Enfin, nous tenons à souligner qu'une bonne entente entre tous les intervenants dans le processus de la construction est primordiale.